ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 97719

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les difficultés rencontrées par les ambulanciers privés. En effet, les obligations de plus en plus exigeantes de leur métier, ainsi que l'augmentation du coût des carburants et assurances notamment, n'ont pas été compensés par une hausse de leurs tarifs. Cette situation a des conséquences très dommageables pour les entreprises de véhicules sanitaires légers ainsi que pour la chaîne des soins et la santé des patients. Il lui demande par conséquent quelles mesures il entend prendre pour résoudre ce problème qui concerne non seulement les entreprises de transport sanitaire, mais aussi les patients susceptibles d'être pris en charge.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la santé et des solidarités est appelée sur la situation financière des entreprises de transport sanitaire. Les tarifs des transports sanitaires sont négociés entre les fédérations représentatives du secteur ambulancier privé et les régimes d'assurance maladie et définis de manière conventionnelle. Des discussions portant sur l'évolution des tarifs sont en cours. Dans le cadre de la Convention nationale des transporteurs sanitaires signée en 2002, les tarifs ont été revalorisés à plusieurs reprises, notamment, simultanément pour les VSL et les ambulances, au 1er août 2005 (+ 4 %) et au 1er août 2006 (+ 2 %).

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Mathis
Circonscription : Aube (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 97719
Rubrique : Transports
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6402
Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2994